

Les services écosystémiques des forêts

Les fiches sylviculture et urbanisme du Centre National de la Propriété Forestière
Délégation Bretagne - Pays de la Loire - 2025

La forêt rend de nombreux services à la société. En plus de produire une matière première renouvelable et source d'emploi, la forêt a également un rôle loin d'être négligeable dans le maintien des équilibres naturels (stockage de carbone, protection de la ressource en eau,...). Elle abrite également une biodiversité particulière et est un élément du paysage et un lieu d'activités récréatives (promenade, chasse, ramassage de champignons,...) pour de nombreux citoyens. La gestion forestière doit donc s'inscrire dans la multifonctionnalité, conformément à la politique forestière de l'État qui s'est traduite au travers de la loi d'orientation forestière de 2001. C'est ce que l'on appelle la **gestion durable** de la forêt. Au travers de l'[art. L121-2 du Code forestier](#), l'Etat cherche à encourager la valorisation de ces services écosystémiques en privilégiant les mesures incitatives et contractuelles dans sa politique forestière.

FORET ET CARBONE

La forêt et les forestiers jouent un rôle important dans la lutte contre le changement climatique. En France, la forêt séquestre chaque année l'équivalent d'environ 12 % des émissions de gaz à effet de serre. Ce service peut être amélioré par la mise en œuvre d'itinéraires de gestion sylvicole adaptés.

A l'issu du décret 2016-849 relatif aux plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) du 28 Juin 2016, de nouvelles dispositions viennent renforcer le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique.

Les **EPCI* de plus de 20 000 habitants sont désormais responsables de la prise en compte de la séquestration du carbone organique des sols agricoles comme forestiers** au travers de leurs PCAET. Ceci implique dans un premier temps d'intégrer à leur diagnostic territorial une estimation de la séquestration nette de carbone puis d'identifier, via l'élaboration de leur stratégie territoriale et de leur plan d'actions, les potentiels de développement de la séquestration.

* EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

LES 3S DU CARBONE

Les espaces forestiers offrent plusieurs solutions pour améliorer les stockages de carbone du territoire, que ce soit directement en forêt (**Séquestration**) ou bien dans les produits bois (**Stockage et Substitution**). Ces derniers peuvent être de deux natures, le matériau bois (bois construction, meubles,...) ou le bois énergie (bois bûches, plaquette forestière). En adaptant les techniques sylvicoles, la forêt peut participer à l'augmentation du stockage de carbone.

Séquestration

5 à 6 tonnes de CO₂ sont séquestrées durablement en forêt (sols...) lors de la production d'1m³ de bois.

Stockage

Le stockage dans les produits en bois (meuble, charpente...) retarde l'émission du carbone le temps de sa durée de vie : 1 m³ de bois stocke 1t de CO₂.

Substitution

Elle permet d'éviter des émissions de carbone fossile non renouvelable (charbon, fioul, gaz naturel) : utiliser 1m³ de bois économise 0,8t de CO₂.

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les boisements, sous leurs différentes formes (massifs forestiers en plein, bosquets, haies) agissent sur la qualité des eaux et sur l'érosion des sols. Le couvert forestier limite les accidents de turbidité et le ruissellement alors que les racines protègent de l'érosion des sols et assurent un rôle épuratoire lorsqu'elles sont au contact d'eaux polluées.

En favorisant la forêt sur des terrains à proximité des cours d'eau, les documents d'urbanisme peuvent assurer ainsi un couvert plus stable dans le temps que celui des sols agricoles, et une gestion extensive favorisant la qualité de l'eau.

LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE

Les forêts sont les types d'habitats terrestres qui hébergent le plus grand nombre d'espèces vivantes : végétaux, animaux, champignons et organismes unicellulaires agissent ensemble pour former et faire fonctionner cet écosystème. La présence d'une grande diversité d'espèces dans une forêt est une des conditions nécessaires à son bon fonctionnement et à ce titre, favoriser la biodiversité forestière est l'un des critères **de la gestion forestière durable**.

La biodiversité est indispensable pour une bonne gestion de la forêt permettant de produire un bois de qualité notamment en :

- favorisant la fertilité des sols,
- permettant une régénération et une résilience des forêts,
- augmentant les capacités de résistance et de résilience des peuplements face à des perturbations (tempêtes, attaques de « ravageurs », incendie).

LE RÔLE SOCIAL DE LA FORÊT

90% des forêts bretonnes et ligériennes sont privées et les activités de chasse, cueillette ou autre peuvent y être réglementées. Une ouverture des forêts au public peut néanmoins s'organiser avec une collectivité, ceci par la signature d'une convention qui en prévoira les conditions.

A noter que les propriétaires privés peuvent légitimement interdire l'accès à leur forêt, notamment pour limiter les nuisances qui peuvent en découler (risques d'incendie, dépôt de déchets, dégradation des boisements et voies, vols,...). De surcroît, un propriétaire peut être tenu responsable d'accidents survenus à des promeneurs sur sa propriété.

NOTA BENE

Le sylviculteur a donc tout intérêt à favoriser la biodiversité de sa forêt. C'est pourquoi il est primordial de se concerter avec les sylviculteurs et la profession avant d'affecter un zonage dans le document d'urbanisme et de multiplier les zonages environnementaux qui rendraient complexes les actes de gestion forestière durable.

